

Tout savoir sur le dividende chez Air Liquide

Qu'est ce que le dividende ?

Le dividende correspond à la part du résultat net du Groupe distribuée aux Actionnaires. Chez Air Liquide, cette part représente **plus de la moitié du résultat net**, ce qui témoigne de la volonté du Groupe de vous **associer aux fruits de sa croissance**.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer

- Si vous détenez vos actions auprès d'un établissement financier, Air Liquide verse le dividende brut à votre établissement financier qui **crédite ensuite votre compte du dividende net** d'éventuels prélèvements.
- Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, ce dernier **crédite directement votre compte bancaire du dividende net** d'éventuels prélèvements.

Paiement du dividende

Le dividende est mis en paiement **le 17 mai 2023**. Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide et que vous avez changé de coordonnées bancaires, **n'oubliez pas de les mettre à jour**.

Montant du dividende 2023

2,95 € par action^(a), soit un **taux de distribution de 58 %** du résultat net publié.

Le + AIR LIQUIDE

Pour le paiement du dividende en 2024, si vous détenez vos actions **directement** chez Air Liquide, vous pouvez demander en ligne la dispense d'acompte depuis votre Espace Actionnaire **entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2023**.

Bon à savoir

(pour les résidents fiscaux français selon la réglementation en vigueur)

LA DISPENSE D'ACOMPTE POUR LES DIVIDENDES À PERCEVOIR EN 2024

Lorsqu'un Actionnaire perçoit des dividendes, une retenue de 30 %, dont 12,8 % au titre d'un acompte d'impôt, est prélevée. Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez demander à **être dispensé(e) de cet acompte**. Il est à noter que la dispense d'acompte n'est pas libératoire de l'impôt.

Conditions pour demander la dispense : votre revenu fiscal de référence pour 2022 (mentionné sur votre avis d'impôt sur le revenu reçu en 2023) est :

- **inférieur à 50 000 €** pour une personne **seule**,

ou

- **inférieur à 75 000 €** pour une imposition **commune**.

Calendrier



Votre dividende en 2023

- 12 mai** **Dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat** pour percevoir le dividende de l'exercice 2022 pour ces actions.
- 15 mai** **Détachement du coupon**. Le cours d'ouverture de l'action Air Liquide est minoré du montant du dividende.
- 17 mai** **Mise en paiement** du dividende.

(a) Montant proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2023 au titre de l'exercice 2022.